

ETUDE SUR LA TELEPHONIE RURALE AU SENEGAL

**Par
Baba THIAM
(Etude pour le compte de l'Institut Panos Londres)**

INTRODUCTION

Le secteur des télécommunications connaît partout dans le monde des mutations décisives. Ces changements profonds se singularisent dans un contexte marqué par une libéralisation tout azimut, un environnement international caractérisé par la mondialisation et la globalisation des échanges, mais aussi par le développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication, conséquence de la convergence entre l'informatique, l'audiovisuel et les télécommunications. En Afrique, la quasi-totalité des populations n'est pas en mesure d'accéder au téléphone. Toutefois au Sénégal, à en croire Annie Chéneau-Loquay¹, directrice de recherche au CNRS, par ailleurs, coordinatrice d'*Enjeux des technologies de la communication en Afrique, du téléphone à Internet* (Karthala, Paris, 2000) et animatrice du site africanti.org, plus de 70 % de la population est accessible par ce biais, un succès exceptionnel pour le continent noir.

I – COLLECTE DE DONNEES DISPONIBLES

I-1 Télédensité

La télédensité au Sénégal a enregistré un taux de croissance de 85% en l'espace de sept ans. En 1990, la télédensité était de 0,6%, alors qu'en 1997, elle est portée à 1,11%. Aux dernières statistiques, elle était de 2,5 téléphones pour 100 habitants.² Au niveau de la téléphonie fixe (200 000 abonnés), la télé densité est de 2 téléphones pour 100 habitants.

I-1-2 Nombre de téléphones fixes et mobiles des 5 principales villes

Les derniers chiffres de la SONATEL dont nous disposons remontent aux exercices 1999 et 2000. A ces dates, les régions de Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack et Saint-Louis occupaient respectivement les cinq premiers parcs téléphoniques les plus denses du pays. Selon les statistiques, En 1999, Dakar avait 108 373 lignes, Diourbel suivait avec 17 515, Thiès venait en troisième position : 11 731 abonnés, Kaolack (et Fatick) et la région de Saint-Louis ferment la marche avec respectivement 7 819 et 6 982 lignes. En 2000, la capitale sénégalaise menait le peloton de tête avec 118 043 lignes, la région de Diourbel pointait toujours en deuxième place avec 18 660 lignes, Thiès avait sensiblement élevé son nombre d'abonnés évalué à 12 985. L'antépénultième, la région de Kaolack (avec Fatick) avait un parc téléphonique de 8 009 abonnés. La dernière place revient encore à la région de Saint-Louis avec 7 770 lignes.

I-1-3 Les acteurs

Au Sénégal, le secteur des Télécommunications enregistre deux acteurs principaux :

- La Société nationale des télécommunications du Sénégal (SONATEL).
- La Sénégalaise des télécommunications (SENTEL)

¹ Le Monde diplomatique, janvier 2000, « Quand l'Etat disparaît, Manœuvres autour des télécoms africaines ».

² Sources : SONATEL

Le segment de la téléphonie cellulaire est soumis à une concurrence "encadrée". Deux opérateurs GSM 900 se partagent le marché. C'est la SONATEL Mobiles et SENTEL. La SONATEL a lancé le premier service GSM en 1996 avec une formule abonnement « Alizé ». Il aura fallu attendre deux ans plus tard pour voir se positionner un nouvel opérateur (la SENTEL) sur le marché sénégalais des télécommunications.

En matière de télécommunications, le Sénégal vient juste après l'Afrique du Sud en terme de qualité de couverture. SONATEL Mobiles a un taux de couverture du territoire national satisfaisant avec plus de 85% de la population. Le géographe sénégalais, Cheikh Guèye,³ affirme que la couverture totale du pays par la téléphonie portable assure aux zones rurales le saut de l'obstacle coûteux que constitue la mise en place des réseaux de téléphone filaire.

Cette couverture quasi-générale des 192 000 km² du pays a été possible grâce à l'investissement de quelque 49 milliards de francs Cfa au cours des quatre dernières années. Certes, des désagréments existent sur le réseau, mais ces impairs s'expliquent par un choix de zones prioritaires (voies de circulation et de grandes concentrations) et par la densité des utilisateurs dans certains lieux comme la capitale. Une demande a été introduite pour permettre de passer de 900 MHz à 1800 MHz, soit un doublement de la fréquence, acceptée par l'Agence de Régulation des Télécommunications. Ce qui permet d'augmenter la capacité et la qualité technique du réseau.

Selon le responsable technique de l'opérateur privé Sentel Gsm, cette filiale de Millicom International Cellular couvre le territoire national. Aujourd'hui, toutes les régions du Sénégal sont couvertes avec un réseau dense, estime-t-on. Mieux il y a une visibilité permanente pour ne pas être surpris en terme de croissance, soutient-on du côté de la SENTEL.

La SONATEL Mobiles, lancée depuis 1996, et qui fonctionne comme société-filiale de la SONATEL depuis 1999, a renforcé le volume de ses investissements. Plus de 25 milliards de francs Cfa ont été mobilisés pour le réseau, permettant de porter sa capacité de 120 000 en 2000 à 600 000 clients en décembre 2003.

Selon des données extraites des rapports généraux annuels de la SONATEL paraissant les mois de décembre de chaque année⁴, le nombre de lignes cellulaires de la SONATEL a été multiplié par plus de 150 en moins de cinq ans.

C'est ainsi que les lignes passent de 1395 en 1996, à 6942 en 1997. De 1998 à 1999, on note un glissement de 22 110 à 73 472. En 2000, les lignes sont portées à 150 000.

Le parc téléphonique a, en effet, connu une forte croissance ces trois dernières années, passant de 301 795 en 2001 à 549 345 abonnés en septembre 2003, et devrait atteindre 586 000 abonnés à la fin du mois de décembre de la même année.

³ Cheikh Guèye, « Enjeux et rôle des NTIC dans les mutations urbaines : le cas de Touba » (pp. 169-222), in « Le Sénégal à l'heure de l'information – Technologie et société », sous la direction de Momar-Coumba Diop, Editions Karthala-UNRISD, 2002, 385p.

⁴ Cheikh Guèye, Op.Cit.

Le réseau Alizé a été déployé dans 43 nouvelles villes ce qui permet désormais de couvrir l'ensemble des capitales régionales du Sénégal, la quasi-totalité des capitales départementales, des sites touristiques et des villages du centre. Hors du pays, Alizé a doublé ses accords de roaming, permettant à ses clients qui le désirent de voyager dans plus de 60 pays tout en conservant leur numéro Alizé.

Cette offre s'est enrichie à partir de 1998 de deux formules prepaid sans abonnement, à savoir Diamono et Diamono J. En janvier 1999, l'opérateur regroupe toutes ses activités dans Sonatel Mobiles, filiale à 100% de la Sonatel et qui se positionne en leader incontesté du marché avec 80% du parc de lignes mobiles, alors que sa concurrente, SENTEL (Sénégalaise des télécommunications), se contente des 20% restants.

Ce deuxième opérateur, qui a déjà accueilli son 250 000 ième abonné, a reçu sa licence GSM en juillet 1998. 24 000 abonnés ont fait confiance à l'opérateur au début des activités. Contrôlée à hauteur de 75% par le groupe Millicom International Cellular et de 25% par des privés sénégalais, ce nouvel opérateur obtient une concession d'opération pour 20 ans. C'est au printemps du mois d'avril 1999 que SENTEL a mis dans le circuit sa formule prepaid. Rappelons que ce nouvel opérateur s'est limité à cette forme. Mais ses responsables n'écartent pas la possibilité d'investir la téléphonie fixe dont la libéralisation est annoncée pour le mois de juillet 2004. A partir de cette date, la Sonatel n'aura plus le monopole sur la fourniture au public des services de téléphonie fixe.

Mais également de liaisons spécialisées, de communication de données par commutation de paquets, de télex et de télégraphie, renseigne le Directeur des Etudes, de la Prospective et de la Planification au ministère de l'Information et de la Coopération Panafricaine dans les Ntic, Cheikh Tidiane Ndiougue, dans une interview parue dans un quotidien local⁵.

I-1-4 Investissement et chiffre d'affaires

L'opérateur historique a investi, durant l'année 2000, 64,6 milliards de francs Cfa pour l'amélioration de ses installations. En 2001, la SONATEL a injecté 48,5 milliards, alors qu'en 2002 le montant a été porté à 75,7 milliards de nos francs.

Le Chiffre d'affaires de la SONATEL, en 2000, était de 126,06 milliards F Cfa pour un bénéfice net de 42,52 milliards. En 2001, le CA était de 148,21 milliards et le bénéfice net : 48,5 milliards. Durant l'exercice 2002, le Chiffre d'affaires est de 163 milliards de nos francs, soit une croissance d'environ 10% par rapport à l'exercice précédent.

L'investissement initial de Sentel Gsm était de 5 milliards de francs Cfa à sa création en 1999. En 2003, l'investissement s'est élevé à plus de 6 milliards de francs Cfa. Ce présent exercice, 7 milliards de francs d'investissements supplémentaires sont prévus pour maintenir la qualité du réseau face à l'augmentation du nombre d'abonnés et du trafic.

⁵ (Source : Le Quotidien 3 février 2004)

	SONATEL (abonnés)	SONATEL MOBILES (abonnés)	SENTEL (abonnés)
CAPITAL (Francs Cfa)	50 milliards F Cfa	9 milliards F Cfa	(Non disponible)
FIXES	200 000		
MOBILES		600 000	250 000

I-1-5 Historique de la SONATEL

La SONATEL a été créée en 1985, suite à la réforme du secteur des télécommunications. Cette décision des autorités gouvernementales faisait suite à la fusion de deux entités auparavant en charge de la gestion des télécommunications intérieures et extérieures. C'est l'office des Postes et Télécommunications et TéléSénégal. La SONATEL est devenue une Société Anonyme lorsqu'en 1997, elle s'est alliée au partenaire stratégique, France Télécom, qui détient 42,33% de son capital. Le reste de la clé de répartition du capital est la suivante :

- Etat du Sénégal : 27,67%
- Institution et grand public : 20%
- Salariés et anciens salariés : 10%

Dans le cadre précis de la libéralisation des télécommunications, il faut signaler, avec le président de l'Observatoire sur les systèmes d'informations, les réseaux et les inforoutes au Sénégal (OSIRIS), M. Amadou Top⁶, que depuis 1997, le Sénégal a vécu quasiment le régime de monopole privé pour un produit aussi essentiel que celui des télécommunications.

Il est difficile d'évaluer la part autorisée au rapatriement. Toutefois, des responsables de la SONATEL estiment que les taxes reversées à l'Etat du Sénégal sont de quelque 1 milliard de francs Cfa par semaine, soit l'équivalent de 52 milliards injectés dans les caisses des pouvoirs publics. Les salariés de la SONATEL affirment qu'entre 1997 et 2003 la Société nationale des télécommunications a investi 350

⁶ Source : Nouvel Horizon, 6 février 2004.

milliards F Cfa et plus de 60 milliards de dividendes sont versés dans les caisses du pouvoir public, par ailleurs actionnaire.

Mais l'expérience de la privatisation sénégalaise montre qu'elle est avant tout rentable pour France Télécom. Certains esprits avisés dans le landerneau des télécommunications voire même dans les plus hautes sphères de l'Etat se demandent si les bénéfices réalisés par la SONATEL (6^{ème} entreprise africaine dans le secteur des télécommunications, 67,9 millions de dollars de bénéfice) dont une bonne partie est rapatriée par l'opérateur français, ne sont pas choquants eu égard au besoin du Sénégal en matière d'investissement, et si ces sommes ne seraient pas mieux utilisées dans le pays.⁷

Le Secrétaire général d'OSIRIS, Olivier Sagna, estime que "dans le cadre de ces filiales, les procédures sont bizarres". Selon lui, en dehors de l'argent gagné en tant qu'actionnaire, France Télécom "offre" une assistance technique et la SONATEL est dans l'obligation de payer ces services. Il est difficile de se faire une estimation des sommes d'argent rapatriées.

Dans son ouvrage « L'endettement puis l'ajustement, l'Afrique des institutions de Bretton Woods », l'économiste sénégalais Makhtar Diouf écrit : « Les entreprises venues procéder à la "privatisation" sont pour l'essentiel des entreprises publiques dans leur pays d'origine : France Télécom appartient à 65% à l'Etat français. Est-il vraiment approprié de parler de privatisation ? »⁸

I-1-6 Conflits

Le nouvel environnement dans le secteur des télécommunications ne pouvait manquer d'influencer, au Sénégal comme dans le reste du monde, le dispositif juridique qui organise le secteur des télécommunications. Dans le souci d'anticiper sur d'éventuels conflits ou de jouer le rôle d'arbitre, le législateur sénégalais a mis en place, avec le vote de la loi n°2001-15 du 27 décembre 2001 portant code des télécommunications, un organe indépendant de régulation, l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), susceptible de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale, au bénéfice des consommateurs, des opérateurs du secteur. Cette mise en place de cette structure participe également à épouser l'esprit et la lettre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). C'est ainsi qu'un cadre réglementaire efficace et transparent, favorisant une concurrence loyale au bénéfice des utilisateurs des réseaux et services des télécommunications est mis en branle. Un groupe de travail, composé des principaux opérateurs du secteur (Sonatel, Sonatel mobiles, Sentel et Art) a été mis sur les fonts baptismaux au mois de février 2003. Avec un mandat d'une durée de quatre mois, ce groupe était chargé de la "validation de la version révisée du catalogue d'interconnexion de la Sonatel qui s'applique jusqu'au 31 décembre 2003 et de la préparation de la mise en place d'un comité permanent de l'interconnexion pour l'approbation annuelle du catalogue d'interconnexion qui lie les opérateurs", indique-t-on. Ce groupe de travail était chargé de "traiter tous les cas de litiges évoqués par les opérateurs sur l'interconnexion", de "valider la version complète du catalogue d'interconnexion de la

⁷ <http://www.csdptt.org/article206.html>

⁸ Makhtar Diouf, « L'endettement puis l'ajustement, l'Afrique des institutions de Bretton Woods », Forum du Tiers Monde, L'Harmattan, p.175, 2002, 230p.

Sonatel pour l'année 2003", de "valider le protocole d'accord entre les opérateurs mobiles" et enfin de "proposer une approche méthodologique pour la mise en place d'un modèle tarifaire orientant les tarifs d'interconnexion vers les coûts réels d'utilisation des réseaux".

Les résultats obtenus par ce groupe de travail vont de l'acheminement du trafic des services d'urgence" à l' "approbation des tarifs ADSL", en passant par l'Accord tarif de terminaison entre SONATEL Mobiles (Alizé) et Sentel" et l' "Echange de messagerie écrite entre Sonatel Mobiles et Sentel".

Au niveau de la qualité de service, la SONATEL Mobiles se targue d'être la première entreprise africaine de téléphonie mobile certifiée International standard organisation (Iso) 9001-version 2000 avec zéro non-conformité et zéro remarque par l'Association française de l'assurance qualité (Afaq), leader français de certification et l'un des tout premiers au plan mondial. Cette certification, qui a été obtenue en septembre 2003, garantit le système de facturation de l'entreprise sénégalaise de téléphonie mobile. Laquelle est considérée aujourd'hui par l'entreprise comme étant "fiable, transparente, détaillée et non contestable".

II – CONTEXTE

La privatisation de l'opérateur historique intervient dans le cadre de la politique de privatisation des entreprises publiques amorcée par le Sénégal au milieu des années 90 et préconisée de longue date par les institutions financières internationales. Cette opération répond aussi à l'impératif de nouer des alliances stratégiques dans le contexte d'un secteur en cours de libéralisation. Mais selon Amadou Top, « quand sur le plan international, on s'est mis dans cette ère de dérégulation et de déréglementation, on a fait comme si tous les pays du monde devaient avoir la même potion de développement des télécommunications, alors qu'ils n'ont ni le même niveau de développement, ni la même ancienneté d'installation de leurs supports de télécommunications ni les mêmes besoins. »⁹

L'ouverture du capital est organisée de la façon suivante : 33,3% à un opérateur de télécommunications étranger d'envergure stratégique, 10% du personnel de l'entreprise, 5% à un opérateur africain et 17,7% au public. Après une première adjudication annulée au suédois Telia Overseas, c'est finalement France Câbles Radio (FCR), filiale de France Télécom, qui acquiert en juillet 1997 33,34% du capital pour un montant d'environ 65 milliards de francs Cfa.

A l'issue de la privatisation, l'Etat a concédé à la Sonatel ses droits relatifs à l'établissement et l'exploitation des réseaux et la fourniture des services de télécommunications pour une durée de 20 ans, assorti d'une période de monopole sur les services de base de 7 ans. Selon Cheikh Tidiane Ndiongue, c'est en toute souveraineté que l'Etat avait accordé un monopole sur le fixe de sept ans à la SONATEL.

⁹ Amadou Top, Op. Cit.

II-2-1 Structuration organisationnelle du secteur des télécommunications

La SONATEL s'est vue confier le monopole des télécommunications ainsi que la mission de service public à sa création en 1985, lorsque l'Etat réforme le secteur en séparant les Postes des Télécommunications (loi n° 85-86). La loi n° 96-03 portant Code des Télécommunications vise à modifier le passage institutionnel de ce secteur afin de favoriser le développement de l'initiative privée en accroissant l'efficacité de l'opérateur national dans un contexte de saine concurrence.

Trois régimes caractérisent l'exploitation des réseaux et services de télécommunications au Sénégal :

- le monopole de l'opérateur historique sur les services de base dont la téléphonie fixe, jusqu'en 2004 ;
- une concurrence limitée sur le segment de la téléphonie cellulaire où deux opérateurs se partagent le marché depuis 1998 ;
- la libre concurrence pour les services à valeur ajoutée.

La Sonatel demeure l'acteur incontournable du secteur avec 100% des lignes fixes et 80% des lignes mobiles

II-2-2 Historique de la dérégulation et pressions Processus de stratégie mis en place

Compte tenu de la position stratégique qu'occupe le secteur des télécommunications, il est essentiel, pour un Etat, d'asseoir une politique d'impulsion et de régulation, dont l'objectif doit être la constitution d'une maîtrise d'ouvrage exprimant l'ensemble des besoins du pays et de s'assurer que ces besoins sont bien pris en compte par les différents acteurs et en particulier, les opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications.

Depuis plus de deux ans, précisément le 27 décembre 2001, date de promulgation de la loi n°2001-15, portant code des télécommunications, l'Etat n'a pas posé un acte majeur quant à la politique et la stratégie qu'il compte mener dans ce secteur si névralgique. Cheikh Tidiane Ndiougue, affirme qu'il y a un manque de clarté des règles de jeu. Selon cet expert, en amont, il faut un cadre réglementaire tout en réglant les problèmes d'ordre financier. Cet impair découle des textes qui organisent le secteur. L'examen de ces textes ne permet pas de savoir exactement quel est le démembrement de l'Etat chargé de l'élaboration des politiques et de la stratégie, sans parler de la confusion entre les fonctions de réglementation et de régulation, estime cet expert. Comme on le constate, le secteur des télécommunications souffre aujourd'hui de trois handicaps sérieux. A savoir, l'absence de politique et de stratégie, le manque de clarté des règles et des rôles sur le plan institutionnel et l'inexistence d'un cadre réglementaire pouvant rendre possible la concurrence

Concernant l'inexistence d'un cadre réglementaire pouvant rendre possible la concurrence, il faut souligner pour ce handicap, tout le travail non encore effectué, et qui doit porter sur des questions essentielles. Les conditions techniques, juridiques et financières ainsi que les délais de mise en œuvre de la sélection appel par appel et de la présélection du transporteur.

Il y a ensuite, les conditions techniques, juridiques et financières ainsi que les délais de mise en œuvre de l'accès direct des opérateurs à la boucle locale dont la Sonatel est propriétaire et pour lequel, il n'est pas possible économiquement, pour un opérateur, de le répliquer intégralement.¹⁰

Ce monopole prendra donc précisément fin le 19 juillet 2004 sur le plan juridique. Cependant, dans les faits, ce monopole persistera encore au moins pendant 18 mois, parce que l'Etat n'a pas entamé dans les délais tout le travail nécessaire au préalable en vue d'apporter des réponses aux questions déjà évoquées, de l'avis de M. Ndongue. Ces questions sont assez complexes sur les plans, technique, juridique et économique. Leurs études aboutissent souvent à la nécessité de procéder à un choix sur une pluralité d'options et ce dernier peut être différent suivant les acteurs, qu'il s'agisse d'un opérateur dominant, un opérateur nouvel entrant, ou d'un fournisseur de services.

L'Etat, en charge de la réglementation, de la régulation du secteur, et dont l'objectif doit être la constitution d'une maîtrise d'ouvrage exprimant l'ensemble des besoins du pays et de s'assurer que ces besoins sont bien pris en compte par les différents acteurs, doit nécessairement décider en toute connaissance de cause et en s'appuyant sur une consultation organisée et régulière de toutes les parties intéressées.

La libéralisation de la téléphonie fixe prévue en 2004 ne se fera pas sans la Sénégalaise des télécommunications (Sentel). La filiale du groupe Millicom International Cellular Operation est déjà prête pour affronter la Société nationale de télécommunications (Sonatel) qui détient le monopole. "Le monopole est une mauvaise chose pour le développement économique, surtout dans les télécommunications. Il y a différents services que les opérateurs et les fournisseurs ne peuvent pas offrir aujourd'hui du fait du monopole. Le jour où le monopole sera derrière nous, les Sénégalais verront des services beaucoup plus performants. Ce ne sera pas seulement la téléphonie mobile, mais tous les services des télécommunications seront plus disponibles pour les consommateurs sénégalais", affirmait Amnon Avissar, directeur général de Sentel Gsm dans les colonnes d'un journal local. Sentel n'attend que la fin du monopole pour démontrer son savoir-faire en matière de télécommunications. Tout comme son concurrent, Soatel Mobiles, Sentel dispose d'un roaming avec une cinquantaine de pays.

Depuis quelques années, une levée de bouclier était perceptible dans le secteur des télécommunications. Le Secrétaire général d'OSIRIS reste convaincu que depuis que la Sonatel a été privatisée, elle n'est plus une société sénégalaise, en terme de capital. Car la majorité du capital est détenue par France Télécom, une société française.

En termes de capital, même si au plan juridique, c'est une société sénégalaise, il était quand même anormal qu'on donne, au Sénégal, à une société étrangère privée, un monopole dans le secteur des télécommunications.

¹⁰ C. T. Ndongue, Op. Cit.

Olivier Sagna se réjouit de la fin du monopole sur la téléphonie fixe et Internet qui étaient réservés à la Sonatel.

Des fournisseurs de services Internet qui s'étaient installés ont disparu à cause des prix exorbitants pratiqués pendant longtemps par la Sonatel. Selon M. Sagna, la concurrence était faussée car la société de télécommunication faisait des tarifs préférentiels pour ses propres filiales (Télécom plus, Sonatel multimédias) qui étaient branchés directement sur ses installations au niveau des installations techniques. Ce qui faisait, qu'ils avaient une qualité que les autres ne pouvaient pas fournir car ils étaient obligés de passer par les liaisons spécialisées avec des débits inférieurs. Donc, les filiales de la Sonatel dans le domaine de l'Internet bénéficiaient de tarifs préférentiels, de l'expertise technique de la Sonatel, d'un traitement technique privilégié.

II-2-3 Contexte rural

Le Sénégal est l'un des 20 pays les plus pauvres dans le monde. 154^{ème} sur 174 Etats. Les ménages sont éprouvés. Au sortir d'une enquête basée sur la perception des populations de leur condition de vie en 2001, il est ressorti des données recueillies que 67% des ménages sont happés par le cercle vicieux de la pauvreté. Le taux de croissance était de 1,2% en 2002. Un ratio bien en deçà des prévisions (5,7%) et de la croissance démographique qui est de l'ordre de 2,7 points.

En milieu rural, indique le sociologue sénégalais Boubakar Ly, la pauvreté se présente sous la forme de la faiblesse des revenus monétaires, de la baisse du niveau de l'autoconsommation, des difficultés d'accès au crédit et à la terre, de la faible couverture des services sociaux, de la lourdeur du travail des femmes, de la faiblesse du niveau d'instruction... Le revenu annuel moyen enregistré est de 3,5% inférieur à celui du milieu urbain.¹¹ M. Ly poursuit : « Les sources de revenus dans les milieux ruraux proviennent d'activités non agricoles, de la solidarité nationale et des revenus de travailleurs immigrés dans les villes ou à l'extérieur du pays. L'environnement hostile qui prévaut dans les zones rurales a davantage accéléré le processus de l'exode rural. Ce qui se traduit tout naturellement par "une ruée vers des zones plus clémentes". C'est ainsi que "faute de pouvoir rester dans les villages démunis, (bon nombre de ruraux) sont montés ou descendus (c'est selon) non pas même dans les villes secondaires mais dans la capitale elle-même", explique le sociologue M. Ly.

Le Sénégal est peuplé de 10 millions d'habitants, avec un accroissement annuel de 2,8% et une population urbaine de 41%. Dans le cadre de la concentration urbaine, il faut dire que la capitale sénégalaise, Dakar, compte quelque 2 millions d'habitants, soit 21% de la population nationale. Avec une densité d'environ 3000 habitants au km², Dakar s'étend sur 525 km². la forte concentration humaine qui singularise les villes au Sénégal génère un certain nombre de difficultés qui ont pour noms : la pauvreté, le chômage, l'insalubrité, l'accès au logement, la prostitution, la banditisme.

¹¹ Boubakar Ly, « Sénégal : Analyse et évaluation des grandes tendances des politiques de lutte contre la pauvreté » (pp. 27-106), in *Pauvreté Hégémonismes, les sociétés civiles africaines face aux ajustements structurels de type nouveau* sous la direction de Jacques Habib Sy, 2002, 385p,

II-2-4 Difficile accès à la téléphonie rurale Quelques exemples

Le cahier des charges signé par France Télécom, l'actionnaire majoritaire de la Société nationale de télécommunication du Sénégal, prévoyait en 1997 de connecter 976 villages avant 2005. Mais sept ans après ce paraphe et à quelques semaines de la libéralisation effective sur le fixe, moins de 1000 villages ont été raccordés sur un total de 13 500. Le Chef du département Ingénierie de la SONATEL, Hadji Maty Sène affirme que ce chiffre de 976 peu paraître faible par rapport aux 13 500 villages du pays. En guise d'explication, il invoque les réalités dans nos pays voisins et estime qu' "il faut cependant les mettre en regard de nos réalités socio-économiques. Il suffit de regarder ce qui se fait dans la sous-région pour se convaincre immédiatement que cet objectif fixé par l'Etat sénégalais est un objectif ambitieux." Le Secrétaire Général d'OSIRIS, Olivier Sagna, pense pour sa part que le rythme de connexion est lent.

Selon le Chef du département Ingénierie de la SONATEL, l'esprit du cahier des charges, dans sa partie couverture rurale, était entre autres de permettre à tout sénégalais d'accéder à une ligne téléphonique à moins de 5 km, donc d'amener le téléphone à moins d'une heure de marche. Cet objectif devait être atteint en couvrant également plus de 50% des villages dits centres.

M. Sène estime qu' "un nombre significatif de villages est aujourd'hui couvert par la Sonatel. La liste de l'Etat comportait 976 localités. Aujourd'hui, en terme de nombre de villages raccordés par la téléphonie fixe, nous avons dépassé ce chiffre. Environ 40% des localités ne figurent pas dans la liste de l'Etat. Il s'agit pour la Sonatel, au delà des obligations du cahier des charges de l'Etat, de couvrir les zones de concentration de population pour apporter également le téléphone au plus grand nombre de sénégalais. Il reste aujourd'hui des villages de la liste de l'Etat à couvrir. Nous travaillons actuellement au raccordement de ces villages en 2004 et 2005. De ceci, vous déduirez aisément que la Sonatel dépassera de plus de 40% les objectifs de l'Etat en 2005. Le rendez-vous est fixé en août 2005 pour une évaluation des villages couverts par la Sonatel."

Alors que dans l'esprit et la lettre des textes, tout sénégalais devait avoir un téléphone disponible dans un rayon de 5 kilomètres, il faut dire que notre enquête à l'intérieur du pays nous a permis de savoir qu'on est loin du compte. M. Sagna est d'avis que la mauvaise occupation de l'espace dans les zones rurales, l'éparpillement des bourgades, occasionnant l'absence de concentration humaine et le coût élevé des infrastructures filaires constituent autant de facteurs bloquants pour une pénétration de la téléphonie en milieu rural.

La démarche de la Sonatel a été de développer une stratégie de couverture du plus grand nombre de sénégalais tout en respectant ce cahier des charges à l'échéance de fin juillet 2005. M. Sène explique : "Nous avons donc couvert progressivement à la fois les villages du cahier des charges, mais aussi des villages dont la population dépasse une certaine masse. Les chiffres que nous avons indiqués les statistiques suivantes : environ 13 500 villages dont 4800 environ ont plus de 250 habitants, nous comptons 2170 localités de plus de 500 habitants. L'élan de couverture du rural ne s'arrêtera pas pour autant en 2005. Nous sommes d'ores et déjà engagés dans les

études qui permettront de couvrir d'autres villages. Nous étudions actuellement les villages de plus de 500 habitants."

Alors que des villages se vident de leur population pour aller en ville, avec le phénomène de l'exode rural, la SONATEL s'est fixé comme objectif principal de raccorder tous les villages de plus d'un demi millier de personnes.

Pour le moment, la SONATEL a doté de téléphone tous les chefs-lieux de communauté rurale, mais il reste beaucoup à faire quand on remarque que des utilisateurs parcourent des dizaines de kilomètres qui pour joindre un parent, qui pour appeler un médecin...

Mbey : Quand le portable communautaire disparaît comme par enchantement

Le village de Mbey est niché à 40 km du département de Kébémér, région de Louga à 210 km de Dakar. A l'image de la quasi totalité des villages sénégalais, Mbey est coupé du reste du monde. Les quatre concessions qui font office de maison sont occupées par une quarantaine de personnes (femmes, hommes et enfants). Seul le frère du chef de village a un téléphone portable qu'il a reçu de son neveu vivant en Italie. Le cordon ombilical qui reliait les habitants est ce portable qui faisait la fierté de tout un village. Le télécentre le plus proche est distant de 5 km, c'est la communauté rurale de Ndoiyène. Mais le portable qui faisait office de téléphone communautaire a été volé. Ici hommes et femmes parcourent une demi-dizaine de km sous un soleil de plomb à travers des pistes impraticables pour appeler un proche ou répondre à un coup de fil d'un parent. La tâche est dévolue aux enfants.

84 villages suspendus au téléphone de Keur Momar Sarr : Pas de tonalité les week-ends

Nous sommes toujours dans la région de Louga, dans la communauté rurale de Keur Momar Sarr. Une cinquantaine d'abonnés, sept (7) télécentres (un local pour vendre des services de télécommunications. La SONATEL accorde une autorisation à des personnes physiques ou morales d'ouvrir et d'exploiter des centres de télécommunication) plantent le décor de cette localité. Selon le directeur de la radio communautaire, Fm Keur Momar Sarr, il est difficile d'accéder au téléphone le week end. Pour des raisons liées à une mauvaise couverture téléphonique, le téléphone fixe n'a plus de tonalité. De l'avis de Ndongo Sarr, qui a le privilège d'accéder au téléphone à partir des locaux de la radio communautaire, les populations de 84 villages souffrent de ce déficit d'accès à la téléphonie.

Keur Bakary Diop coupé du reste du monde : des enfants chargés de mission pour relayer la nouvelle

Samba Niang vit dans ce village d'une centaine d'habitants depuis 50 ans. C'est un ouvrier qui s'active dans la fabrication de matériels agricoles. Au contraire des autres localités, Keur Bakary ne dispose même pas de téléphone portable. Selon Samba Niang, il y a quelques années, les habitants du village étaient obligés de faire 15 km (jusqu'à Kébémér) pour pouvoir joindre un parent. Les besoins téléphoniques se limitent, à l'en croire, aux avis de décès, aux annonces de baptêmes. Mais depuis quelque temps, un village voisin, Thiépp, (8km) dispose d'un télécentre. Et avec l'avènement du portable, dans une autre bourgade distante de 7 km, Missirah Teug,

on ne parle que du mobile de Ndiémé et de Ngagne. Pour la première, son mari lui a laissé son téléphone portable avant de retourner en Europe, alors que le second a hérité du sien avec la bénédiction d'un vieil ami. Pour répondre au téléphone, les enfants sont de véritables chargés de mission. Ils parcourent les sentiers pour alerter les populations. Certes l'approvisionnement en électricité fait également défaut dans ces localités, mais l'alternative, quand la batterie du téléphone se vide, est de se rendre dans certains villages qui sont pourvus en énergie solaire. Comme on le constate, un outil aussi personnel que le téléphone cellulaire devient un instrument communautaire de désenclavement d'un village.¹²

Fatou Thiam est âgée de 45, mais au premier regard on lui en donnerait 30 de plus. Les vicissitudes de la vie en milieu rural n'y sont pas étrangères. Le visage grave, le corps décharné, Fatou Thiam n'utilise le téléphone que pour annoncer des événements heureux ou malheureux aux membres de sa famille installés dans les autres régions. La cherté du téléphone l'oblige, dit-elle d'ailleurs, à parler de manière télégraphique au bout du fil. Il y a quelques années, Fatou Thiam parcourait une quinzaine de km pour conduire ses enfants à l'hôpital de Kébémér. Mais depuis l'installation du poste de santé de Thiep, les femmes en état de grossesse avancée tout comme les malades font à peine 7 km pour se rendre chez le médecin.

Koumpentoun, pas de réseau téléphonique au-delà d'un rayon de 10 km

La Communauté rurale de Koumpentoun se situe à 400 km de la capitale. Dans cette localité, Mamour Mbodji y a installé un télécentre privé depuis une dizaine d'années. Tous les villages qui ceignent la localité convergent vers cette dernière pour pouvoir accéder au téléphone. Mamour Mbodji estime que des gens parcourent quelque 20 km pour téléphoner ou recevoir un appel téléphonique de la part d'un parent ou d'un ami. Mais le réseau fait cruellement défaut, constate-t-il, au delà d'un rayon de 10 km. C'est à dos d'âne, sur des voitures hippomobiles (charrettes tirées par un cheval), sur des moto ou des vélos, que les populations empruntent pour joindre le premier télécentre. Selon le témoignage de Mamour Mbodji, des gens appellent des autres régions du Sénégal, du Vieux continent, des Etats-Unis au niveau de son télécentre pour joindre des parents qui sont installés à des dizaines de km de Koumpentoun. Mamour Mbodji confie que contrairement à certains gérants de télécentre, il ne fait pas payer la réception de ces appels. Une manière, selon lui, de gagner davantage la confiance de la clientèle.

Ndèye Laye, la quarantaine sonnée, n'éprouve aucune difficulté pour joindre les siens. Cette vendeuse de légumes fait à peine quelques... mètres pour répondre à un coup de fil de ses enfants établis dans les autres parties du pays. Ce privilège, la malheureuse habitante de Douba (village situé à 5 km de la Communauté rurale de Koumpentoun) ne l'a pas eu. Au terme de sa grossesse, elle était accompagnée de son époux pour se rendre au poste de santé de la Communauté rurale. Mais ce parcours lui aura été fatal. Chemin faisant, elle décède des suites d'un difficile accouchement. Le bébé ne survivra pas. Selon Ndèye Laye, il faut chercher la raison dans l'absence d'infrastructures téléphoniques dans la zone qui pourrait permettre de joindre à tout moment le poste de santé le plus proche.

¹² Momar-Coumba Diop, Op. Cit.

A Sadetou, les populations riveraines parcourent 50 km pour accéder au téléphone le plus proche

Abidouna Diallo gère le télécentre de son père, Ousmane Diallo. Dans la communauté rurale de Sadetou, les gens parcourent au moins 50 km pour accéder au télécentre le plus proche. Beaucoup d'appels téléphoniques sont reçus dans cette zone où la quasi totalité des habitants ont émigré. Selon le jeune gérant, on appelle principalement du Gabon et des pays européens. Les clients viennent ici le week-end pour voir leurs parents immigrés. Pour la plupart des usagers, les besoins les plus pressants ont trait à l'envoi d'argent. Mais au contraire du télécentre de Mamour Mbodji, un forfait est exigé pour les clients qui reçoivent des appels. Certes, certains habitants ont reçu des portables de la part de leurs parents de la diaspora, mais le manque de réseau téléphonique dans cette zone accidentée fait que les portables élisent domicile au fond d'une valise.

CONCLUSION

La téléphonie rurale mérite qu'on s'y penche davantage, au regard des besoins pressants exprimés par les populations rurales. Sur le principe, la téléphonie rurale vit du trafic arrivée. En effet, les considérables revenus issus du trafic international permettent d'équiper les villages. Mais on constate que c'est le désert. Selon Annie Chéneau-Loquay, il n'y a pas de péréquation réelle. Dans le trimestriel "Afrique contemporaine", elle explique, dans un article intitulé, "L'Etat africain face aux nouveaux réseaux de réseaux de télécommunications : les cas du Mali et du Sénégal", que les taxes représentent un tiers des bénéfices de la SONATEL, soit 31 milliards de F Cfas contre 16 milliards de nos francs issus de sa propre activité. Selon ses prévisions, la baisse des revenus liés à la suppression de la taxe de répartition occasionne (ra) une perte de ressources parfois considérables pour les pays les plus pauvres, ceux qui reçoivent plus d'appels qu'ils n'en émettent. C'est ainsi que Annie Chéneau-Loquay fait noter qu'en 2002, quand le marché sera totalement libéralisé, les Etats-Unis paieront plus que 23 cents au Sénégal pour une minute de trafic au lieu de 1,8 dollar auparavant.

Selon le Chef du département Ingénierie de la SONATEL, Hadji Maty Sène, la téléphonie rurale ne bénéficie pas de traitement spécifique, alors que ce segment exige d'importants investissements. Après avoir posé cette première strate, il faut s'attaquer à l'exploitation du réseau, glisse-t-il. Il y a un coût à payer dans ce cadre, quand on sait que, selon les propos de M. Sène, "ces zones sont également difficiles à exploiter. Un technicien peut parcourir des centaines de kilomètres pour relever un dérangement. Il y passera une journée entière si la panne nécessite des allers-retours. Le coût humain, matériel et financier de l'exploitation de l'infrastructure rurale est sans commune mesure avec celui des zones urbaines." Ces arguments sont suffisants pour faire dire à notre interlocuteur qu' "un traitement particulier devrait avoir sur le rural. Un effort de l'Etat pour alléger les taxes prélevées sur les dépenses de la Sonatel sur le rural pourrait permettre de raccorder plus de villages."

Les opérateurs de téléphonie mettent le doigt sur la non-rentabilité de ce sous-segment. Selon ce salarié de la SONATEL, "la caractéristique principale de certaines zones rurales, je pense que l'on peut s'entendre dessus, est d'être à densité de

population faible, de trafic téléphonique faible justifié par une population faible et des revenus faibles comparés à ceux des zones urbaines. Ceci implique un investissement conséquent pour aller collecter le trafic téléphonique sur des distances longues. A cela, il faut ajouter le faible niveau de développement des infrastructures qui induit des investissements supplémentaires, par exemple en énergie solaire. Dans ces conditions, la téléphonie rurale n'est bien entendu pas rentable et doit être subventionnée. Nous avons parfois investi des dizaines de millions FCFA pour raccorder un village qui ne rapportera pas plus de quelques centaines de milliers de francs par an. Les réseaux devront être remplacés quelques années plus tard du fait de l'obsolescence des technologies."

Les pouvoirs publics restent timorés, alors que les besoins sont plus que pressants. M. Sène pense que le téléphone est bien entendu un vecteur de développement efficace. Selon lui, "la télécommunication, par définition, permet de communiquer à distance. Elle rend donc d'une part la communication possible quand les distances sont trop longues et d'autre part, permet de gagner de manière appréciable sur le temps qu'aurait nécessité un déplacement. Elle permet notamment de gérer les urgences. L'intérêt pour cela de disposer d'un téléphone est immédiat. Au-delà de ce rôle, nous notons très souvent dans les correspondances que nous recevons un besoin crucial de communication avec les populations expatriées. Nous savons tous que ces expatriés, hormis ce besoin humain de communication avec leur famille, investissent énormément dans leurs localités d'origine et le téléphone est un moyen pratique pour piloter ces investissements. Ceci permet aux populations locales d'attirer ces investissements."

Hormis la téléphonie mobile -avec ses obstacles comme le coût de l'appareil, l'absence de réseaux en certains endroits, le coût élevé des communications, le vol des appareils et l'équation de la recharge de la batterie liée à la disponibilité de l'électricité-¹³ d'autres solutions de sortie de crise existent. Il y a trois années, les responsables de la société américaine de téléphonie satellitaire Iridium se sont rendus au Sénégal pour une prospection.

Dans la communauté rurale de Bandia (à une quarantaine de km de Dakar), une démonstration a été faite sous le regard bienveillant des populations villageoises.

L'imposant téléphone en main, l'antenne orientée sur un point du ciel, le chef du village était déjà en communication avec un membre de sa famille établi quelque part dans le Vieux continent. Cette forme de téléphonie, selon Olivier Sagna, est la technologie idéale. Selon nos bons soins, le dossier serait dans les tiroirs de l'ART.

¹³ Cheikh Guèye, Op. Cit.

Les solutions alternatives : Organisation commerciale intergouvernementale africaine de communication par satellite (RASCOM)

Cela fait maintenant une dizaine d'années que les pays africains s'étaient regroupés autour de l'Organisation commerciale intergouvernementale africaine de communication par satellite créée en 1992 (RASCOM) dans le but de lancer leur propre satellite qui serait en mesure de raccorder tous les villages. Ce projet est l'expression de la volonté des gouvernements africains et des opérateurs de télécommunications de conjuguer leurs efforts en vue de fournir au continent africain une infrastructure de télécommunications utilisant la technologie spatiale.

Ce projet RASCOM, composé de 44 pays africains, va, non seulement apporter une réponse globale à tous les besoins en télécommunications identifiés en Afrique, mais va particulièrement fournir des services de télécommunications à faibles coûts, faisant ainsi de l'accès universel une réalité en Afrique.

Selon cet expert en télécommunications, M. Maty Sène, le projet RASCOM suit son cours. A l'en croire, "les dernières communications que nous avons reçues indiquaient un lancement du satellite à l'horizon de 2006. Il est donc un peu tôt pour baser une stratégie sur ce projet sachant que les conditions de commercialisation ne sont pas figées. Il faut savoir que les propositions que nous avons aujourd'hui, de la part d'autres opérateurs déjà installés, se révèlent très chères comparées aux tarifs que la Sonatel pratique. Certains opérateurs de satellite nous propose la minute de communication à un dollar soit environ 550FCFA. Ces solutions ont été installées dans des pays de la sous-région, comme au Mali, où la minute de communication par satellite est facturée à 1000 FCA."

Selon notre interlocuteur, "voilà qui est révélateur : il existe des zones rurales de la sous-région où les populations doivent payer 1000FCFA la minute pour pouvoir intéresser un opérateur télécoms dans leur zone. Il n'est pas à ma connaissance aujourd'hui envisagé d'appliquer ces tarifs au Sénégal pour le rural."

Cependant l'espoir reste permis, estime M. Sène pour qui "nous fondons cependant beaucoup d'espoir sur les technologies mobiles en général. Les opérateurs mobiles GSM par exemple couvrent un nombre important de villages avec une antenne GSM. Leur installation dans certaines zones devra cependant souvent accompagner celle de l'électricité courante. En effet, les antennes émettrices GSM sont très consommatrices d'énergie rendant impossible l'utilisation du solaire. Les groupes électrogènes imposent des contraintes d'exploitation difficiles à gérer."

Tout est fin prêt pour le grand saut des télécommunications high-tech. Selon Annie Chéneau-loquay, "grâce à des faisceaux hertziens ou avec des systèmes dits à boucle locale radio, s'offrent des alternatives moins coûteuses." La technologie satellitaire, à l'image du Réseau Very Small Aperture Technology (VSAT) et la constellation de satellites comme Iridium et Global Star, de grands espoirs peuvent être entretenus pour la téléphonie rurale, mais la minute de communication qui revient à 3 dollars dissuadent plus d'un. Les déclarations d'intention sont restées en suspens. Les opérateurs occidentaux y voyaient également l'assèchement d'une manne financière. Pour la bonne et simple raison que la plupart des communications passaient par un pays européen.